

PROPOSITIONS DES MEMBRES (DE NATURE POLITIQUE)

Comment présenter une proposition de nature politique?

Un formulaire de présentation en ligne de propositions portant sur des questions de nature organisationnelle est disponible sur amc.ca. Le processus de ce projet pilote est décrit ci-dessous.

Propositions (de nature politique) présentées par des membres

- Les propositions de nature politique porteront sur des questions de nature politique ou de lacunes dans une politique. Si la proposition est considérée comme une politique en vigueur, il faut en informer le parrain au stade initial.
 - On peut soumettre des propositions de nature politique pendant toute l'année. Elles seront étudiées par un groupe d'étude des propositions. Le Conseil d'administration pourra ensuite les soumettre à un comité ou groupe de travail pour les étudier en plus de détails ou consulter les membres, les AMPT, les sociétés affiliées, etc. tel que requis.
 - Les propositions soumises par les membres qui auront été approuvées par le Conseil d'administration comme politique de l'AMC seront enregistrées dans la [Banque des politiques](#) de l'AMC (une base de données entièrement consultable contenant toutes les politiques en vigueur de l'AMC). On verra alors s'il y a lieu de les inclure dans les activités de représentation en cours de l'AMC ou de les conserver pour une occasion de représentation qui pourrait se présenter à l'avenir. Les parrains des propositions et les membres sont invités à utiliser ces nouvelles politiques dans leurs propres initiatives de représentation. Les nouvelles politiques découlant des propositions des membres seront affichées sur amc.ca dès qu'elles seront disponibles.
1. Présentation de la proposition (parrainée par des membres, des communautés de l'AMC, des AMPT, des sociétés affiliées ou d'autres parties prenantes de la profession médicale) – **chaque proposition doit être appuyée par au moins 10 membres de l'AMC au moment de la présentation; le parrain remplit le [formulaire en ligne](#) qui aidera à réunir les attestations des membres.**
 2. **On étudiera la proposition initiale pour déterminer s'il s'agit d'une politique existante et en fonction d'autres critères de recevabilité** (c.-à-d. conformément à l'orientation et au plan stratégiques de l'AMC, y compris la compatibilité, la convergence et la pertinence pour AMC 2020) – et si la proposition est recevable ou irrecevable. Si la proposition politique est irrecevable, il faut en informer le parrain. Si elle est recevable, on passe à l'étape suivante. La décision préliminaire sur la recevabilité ou l'irrecevabilité d'une proposition sera confirmée ou infirmée selon le cas par un groupe d'étude des propositions créé par le Conseil d'administration et constitué d'un échantillon transversal de médecins.
 3. **L'examen constituera une analyse de la proposition et des critères de recevabilité visant à déterminer la pertinence par rapport à une politique en vigueur ou à des lacunes dans une politique.** Si la proposition est considérée comme une politique en vigueur, il faut en informer le parrain. Si elle comble une lacune au niveau des politiques, on passe à l'étape suivante.
 4. On déterminera aussi si la proposition répond aux **critères secondaires** suivants :
 - a. propositions qui ne susciteront probablement pas de débat ou d'opposition au sein de la profession (non controversées);
 - b. propositions dont la mise en œuvre nécessitera peu de ressources, voire aucune.
 - Si la proposition de nature politique répond aux critères :
 - i) si la proposition est autonome, il faut la transmettre au Conseil d'administration pour étude (voir étape 10);
 - ii) s'il faut la développer davantage – il faut alors collaborer avec le parrain pour la développer davantage avant de l'envoyer au Conseil d'administration pour étude (voir étape 10).
 - Si la proposition ne répond pas à ces critères, on passe à l'étape suivante.

Remarque : Cette étape nous permet de traiter rapidement de telles propositions et de garder les consultations (comme on l'indique dans l'étape suivante) pour les propositions qui nécessitent un dialogue plus courageux marqué davantage par l'innovation et l'inclusivité.

5. **Mettre à contribution les membres, les AMPT et les sociétés affiliées pour étudier les propositions politiques recevables et établir des priorités pour les développer plus à fond** en utilisant des plateformes électroniques comme les médias sociaux (p. ex., The Rounds), le forum électronique, les communautés d'intérêts ou les sondages électroniques (tenir le Conseil d'administration et les membres au courant des progrès). La proposition passera à l'étape suivante, sera réservée pour étude future ou rejetée à ce stade (en informer le parrain) : tout dépend de l'intérêt qu'elle suscite, de son importance et de son urgence.
6. **Développer davantage les propositions politiques** en mettant à contribution les membres, les AMPT, les sociétés affiliées, les communautés de l'AMC, au cours du Sommet sur la santé ou sur une autre tribune, ou par l'intermédiaire d'un groupe de travail utilisant des plateformes électroniques comme les médias sociaux (p. ex., The Rounds), le forum électronique, les communautés d'intérêts, les sondages électroniques, etc., le cas échéant.
7. **Soumettre les propositions politiques développées sous forme de projet de politique au Conseil d'administration pour obtenir l'autorisation de consulter** de façon plus officielle (puisque les parties prenantes clés n'auront pas toutes contribué au cours du stade précédent).
8. **Consulter les membres, les communautés de l'AMC, les AMPT, les sociétés affiliées et d'autres parties prenantes au sujet du projet de politique dans le cadre de discussions**, par courriel ou en effectuant des sondages électroniques.
9. **Étudier les commentaires reçus** et les intégrer dans une nouvelle version du projet de politique.
10. **Soumettre la politique au Conseil d'administration de l'AMC pour qu'il l'étudie**. Si elle est adoptée, la communiquer aux membres (y compris au parrain), la verser dans la banque de politiques et l'utiliser dans les activités de représentation (par la personne en cause ou, peut-être, dans un communiqué, une campagne, un mémoire au gouvernement, etc.). Si la politique n'est pas adoptée, il faut en informer le parrain. Les parrains seront tenus au courant au fur et à mesure du déroulement du processus.

PROPOSITIONS DES MEMBRES POUR LES POLITIQUES DE L'AMC – Protocole de prise de décision

